

LES 19EMES CONTROVERSES EUROPEENNES DE MARCIAC
« Quels mondes construisent les normes ? »

30 et 31 juillet 2013, à Marciac (Gers)

APRES-MIDI DU 31 JUILLET

*Pourquoi et pour qui les normes volontaires ?
Normes privées versus normes publiques ? Sont-elles efficaces pour l'environnement ?
Freinent-elles l'innovation ? Favorisent-elles l'extensif ou l'intensif ?*

Bernadette Ruetsch, chef de projet normalisation, département agroalimentaire, à l'AFNOR.
& **Philippe Baralon**, vétérinaire, consultant en stratégies agroalimentaires, **Marie Delefortrie**, agricultrice et secrétaire générale de la Société des Agriculteurs de France ;
Alexandre Martin, Centre d'Etudes et de Prospective- Ministère de l'Agriculture
Jean-Pierre Tillon, directeur scientifique de l'Union coopérative In Vivo.

www.agrobiosciences.org

Mission Agrobiosciences
Enfa BP 72 638
31 326 Castanet-Tolosan





Quels mondes construisent les normes ?

Le sujet des 19èmes Controverses européennes de Marciac

Privées ou publiques, obligatoires ou volontaires, les normes sont censées discipliner les marchés, protéger le consommateur et le travailleur, inciter à de bonnes pratiques. Mais depuis deux ou trois décennies, leur multiplication sans précédent n'est pas sans poser de questions et créer des tensions. C'est le cas tout particulièrement des règles liées à la protection de l'environnement, qui conditionnent les pratiques agricoles et l'organisation sociale des producteurs. Résultat, nombre d'agriculteurs dénoncent l'empilement des directives. D'autres soulignent au contraire le rôle essentiel de ces obligations, allant jusqu'à s'engager dans des processus de normes volontaires. Qui fabriquent les normes et que fabriquent-elles ? Tel était le fil rouge de ces 19èmes Controverses européennes de Marciac.

Qu'ils soient agriculteurs, élus, chercheurs, militants associatifs, syndicalistes, près de 250 participants ont répondu présents, les 30 et 31 juillet 2013 pour débattre de ces questions.



Les Controverses européennes de Marciac

Nées il y a dix-neuf ans, les Controverses européennes de Marciac se sont progressivement affirmées sur le plan local, national et européen comme un lieu exemplaire d'élaboration collective des problématiques liées à l'évolution du monde agricole et rural et à ses fonctions au sein de la société. Lieu de débats et de réflexion unique en Europe dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation, elles se singularisent par le décroisement des disciplines, le métissage des publics, la mise à plat des tensions et des questionnements.

Ouvertes à tous les citoyens, elles sont co-organisées par la Mission d'Animation des Agrobiosciences et la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, et se déroulent chaque été à Marciac pendant le festival de Jazz In Marciac.

Contact

Valérie Péan, Mission Agrobiosciences
valerie.pean@agrobiosciences.com

Philippe Baralon, consultant en stratégie des filières agroalimentaires

Marie Delefortrie, secrétaire générale bénévole de la SAF, société d'agriculteurs de France

Alexandre Martin, chargé de mission "Économie et politiques agricoles" au Centre d'Études et de Prospective (CEP).

Bernadette Ruetsch, chef de projet normalisation agroalimentaire Afnor

Du bon usage des normes

Diane Lambert-Sébastieni : Nous allons reprendre ces controverses après les débats d'hier matin, les réflexions de l'après-midi et l'intervention du Ministre. Les cercles d'échanges ont fait apparaître des idées autour de la co-construction de la norme, une norme que l'on a envie de renouveler. Depuis le début, nous avons quelques coupables désignés qui sont les Commissaires européens, les représentants de l'Europe, les lobbyistes. Cette après-midi, nous en avons sélectionné d'autres, notamment Bernadette Ruetsch, qui représente l'Afnor.

Jacques Rochefort : Bernadette Ruetsch vous êtes chef de projet normalisation agroalimentaire pour l'Afnor, vous animez des commissions de normalisation française mais aussi des groupes de travail européens ou internationaux. Vous travaillez sur les normes qui concernent la spécification des produits et de l'hygiène des aliments, la santé animale et humaine mais aussi l'environnement. Précisons qu'il s'agit là de

normes d'applications volontaires et que vous répondez donc avant tout aux demandes d'acteurs économiques. Mais avant de vous poser la première question, une réaction à ce que vous avez entendu jusque-là et notamment lors des cercles d'échanges où il s'est dit beaucoup de choses.

Bernadette Ruetsch : Mon métier c'est effectivement de faire des normes et ça fait 15 ans que j'en fais essentiellement dans le secteur agroalimentaire, mais également dans le cadre de l'environnement, et un peu dans la santé. Lorsque l'on m'a proposé de venir aux Controverses de Marciac, je me suis dit que s'il n'y a pas l'Afnor ce serait quand même un peu embêtant. L'Afnor existe depuis 1926. Avant il y avait des organisations françaises qui faisaient des normes sur les produits électriques. Au niveau européen, il en existe depuis le Marché commun, avec la création du comité européen de normalisation en 1992. Au niveau international, l'Iso qui a été cité, a été créé après-guerre, en Suisse, à Genève.

Donc les normes, je baigne dedans et j'accompagne. Mon travail à l'Afnor consiste à développer des normes d'application volontaire. Et ces normes d'application volontaire elles sont élaborées dans un cadre très précis. Nous avons un cadre très codifié qui permet de garantir que le document que je vais écrire avec les gens avec qui je travaille, nous en avons parlé ce matin, est un document de référence. C'est-à-dire qu'il va être le reflet d'un consensus. Dans mon cheminement je retrouve tout ce qui a été exprimé hier et ce matin. La demande : on voudrait faire une

norme selon votre code Afnor, Iso, Cen, parce que l'on a un besoin. Une question surgit : que ce soit sur un produit, au sujet d'une profession, autour des échanges. J'ai participé avec beaucoup de plaisir à la normalisation des bouchons en liège, où là on a à faire à des organisations professionnelles. Nous avons un panel de réponses qui est toujours un document écrit sur des problèmes très vastes mais parfois très précis.

Jacques Rochefort : Pouvez-vous nous parler très brièvement des normes sur lesquelles vous travaillez actuellement, et qui concernent le monde agricole, l'environnement.

Bernadette Ruetsch : L'environnement est effectivement un secteur très complexe. Chaque profession ou chaque secteur a conçu l'approche environnementale à son niveau. Ça fait des années que l'on travaille des collections de normes sur la qualité des sols, sur la qualité de l'eau, sur la qualité de l'air. On est arrivé aujourd'hui à des normes Iso 14 000, la norme qui décrit un système de management pour l'organisation. Des normes sur l'éco-conception. Un cas qui se rapproche des questions de l'environnement : il existe aujourd'hui la norme Iso 26 000 parce que l'on se rend compte qu'il existe la notion d'environnement mais aussi la notion économique. Il ne faut pas que ça coûte trop cher et que l'on puisse s'y retrouver. La norme Iso 26 000, est à l'origine une demande, au niveau international, d'associations de consommateurs et d'ONG. Ça a duré 5 ans, 5 ans d'élaboration, en s'appuyant sur un ensemble d'acteurs économiques. Je travaille sur une application de l'Iso 26 000, à la filière du vin, à la demande de l'interprofession du Languedoc-

Roussillon. Nous allons nous approprier cette norme internationale, pour la rendre lisible et applicable par une filière professionnelle, la filière vin, du viticulteur à la mise en bouteille, donc sur toute la chaîne et ensuite, chacun se l'approprie. Alors si vous prenez une norme iso, vous allez dire : « Houlala c'est quoi ce qu'il y a la dedans ? Je ne comprends rien ». Il existe tout un travail pour se réapproprier le vocabulaire. Qui est partie prenante ? La municipalité, mes voisins, ça va correspondre à la cave à laquelle je vais vendre, et finalement chacun se réapproprie le cheminement.

Jacques Rochefort : On évoque souvent ce que l'on appelle la force des normes volontaires. Vous venez de nous le montrer, elles sont issues d'une construction collective. Qu'est-ce qui pousse réellement les syndicats ou les entreprises à s'engager, est-ce que l'on n'est pas dans ce cadre-là, dans une sorte de green washing ?

Bernadette Ruetsch : La force de nos normes, c'est que nous ne sommes pas obligés de les mettre en œuvre dans leur totalité. Je peux n'utiliser qu'une partie, et si ça marche bien, je peux aller ensuite plus loin en certifiant. On est libre, il n'existe pas de contrainte à ce propos. Prenons l'exemple d'une filière professionnelle : les services de lutte contre les nuisibles. On a développé une norme en 2005 sur les bonnes pratiques d'application des produits phytosanitaires et les pesticides. Plusieurs syndicats professionnels nous ont contacté en nous disant « nous sentons que ça bouge au niveau des pouvoirs publics, on voudrait faire quelque chose mais nous, nous voudrions garder la main parce que c'est nous qui savons, et c'est nous qui voulons organiser notre profession ». Nous

souhaiterions l'Iso 9001. A partir de ce moment, on rédige ensemble ce que l'on veut, et cela se fait dans la commission de normalisation dans laquelle, moi, j'ai comme mission, si je veux qu'au bout on puisse dire que ce soit une vraie norme, de mettre autour de la table tous les gens qui sont intéressés. Nous allons retrouver les syndicats, les applicateurs de produits phytosanitaires, côté agricole, les gens qui travaillent dans les zones non agricoles, mais ça peut aussi concerner les stocks de céréales, ça peut embrasser beaucoup de choses. Nous allons rencontrer la SNCF qui est un des premiers consommateurs de ce type de produits. Nous allons mesurer les implications sur les paysages, sur les Cuma avec les entrepreneurs du territoire qui travaillent sur le matériel. Donc, le but c'est d'essayer d'avoir tous ces gens autour de la table. On ne les force pas, s'ils ne peuvent pas venir, on les consulte, on écrit ensemble le document. Il est soumis, à ce que nous appelons une enquête publique, nous collectons tous les avis, nous étudions tous les commentaires, nous expliquons lorsque nous acceptons ou pas. Il existe toujours une part de pédagogie et de travail collectif. Quand on considère que le document est finalisé, que l'on atteint le consensus, le document est envoyé au Ministère de l'industrie qui est notre ministère de tutelle. Nous sommes en contact avec le ministère qui homologue un document conforme à la réglementation. Une norme ne peut pas être en dessous de la réglementation. Ensuite, le document est publié.

Ensuite, des professionnels se sont appuyés sur une norme de bonne pratique d'application phytosanitaire pour développer la certification. Développer la certification et développer aussi la formation des entrepreneurs qui étaient concernés. On a

affaire à des entreprises qui sont souvent des TPE, il existe quelques grands groupes, mais très peu. Donc il s'agit d'une manière d'organiser une profession avec l'objectif de maîtriser les produits utilisés et de protéger le salarié qui est impliqué.

Dernière étape pour un projet : le porter au niveau européen. Les personnes avec lesquelles nous avons travaillé ont des contacts avec leurs homologues des fédérations européennes. Aujourd'hui, on arrive à construire une norme européenne. Prenons l'exemple de la lutte contre les nuisibles. Si vous allez sur le site de l'Afnor, elle est actuellement en enquête publique, donc n'importe qui peut consulter le document, commenter et donner votre avis. Nous sommes dans le cadre d'une norme européenne qui sera reprise en langue française. Vous pouvez donner votre avis sur le document, et c'est ce qui fait la force de la normalisation. Ensuite nous comptabilisons le nombre de clics sur le site Afnor.

Jacques Rochefort : Une dernière question. Pour revenir au secteur agricole, présente-t-il des spécificités par rapport à la normalisation environnementale ? Est-ce qu'il est en retard par rapport à d'autres secteurs ou est-ce qu'il subit plus de normes, et est-ce qu'il manifeste des réticences ?

Bernadette Ruetsch : Non, car l'on est dans une démarche volontaire. Déjà, vous n'êtes pas en retard, et certains secteurs sont même en pointe. On a fait un gros travail avec la filière pommes de terre qui avait un besoin de clarifier ses règles de fonctionnement autour de l'agriculture raisonnée. La norme date des années 2006. La réflexion a dû commencer en 2003-2004, donc une volonté affirmée autour des

bonnes pratiques de stockage et de conservation des pommes de terre compatibles avec l'agriculture raisonnée. Il faut arrêter de dire : « Je suis dans l'agriculture, je suis en retard sur tout. » Pas du tout, d'abord c'est une profession qui est très organisée. Je travaille sur le secteur des céréales qui possède une commission de normalisation. Donc la norme est un formidable outil pour faciliter les méthodes de mesure et de comparaison. Quand vous envoyez un conteneur au Maroc ou en Algérie, vous faites un contrôle à l'arrivée, vous faites un contrôle au départ, il faut pouvoir comparer et garantir. Je reviens sur le toujours plus de normes. Nous ne sommes pas en retard. Un des premiers secteurs qui vient de faire la déclinaison de l'Iso 26 000 dans le secteur agroalimentaire est Coop de France, mais aussi la FNSEA, l'ANIA pour l'industrie agricole, des distributeurs aussi. Vous voyez bien que l'on a autour de la table, toutes les organisations qui s'intéressent au sujet. Donc nous ne sommes pas en retard, pas en avance non plus, parce que comme nous sommes un outil volontaire, nous avons la facilité de dire : « on bâtit ce document, on écrit ce que l'on sait, on peut le tester, c'est volontaire, il n'y a pas de contrainte. » La contrainte sera le choix suivant. C'est-à-dire, je choisis de me faire certifier mais la norme va me donner un cadre de travail et c'est là un choix.

Jacques Rochefort : Comment se déroulent les réunions ?

Bernadette Ruetsch : Nous sommes entre gens bien élevés mais effectivement je ne vais pas dire qu'il n'y a pas des conflits. Nous en avons, sauf que dans ce cas-là, nous fonctionnons au consensus. C'est-à-dire, si je dois écrire un paragraphe qui est trop contraignant pour certains, cela signifie qu'il

n'y a pas de consensus. Donc j'ai plein de mots dans le dictionnaire ou plein de structures grammaticales, qui permettent de re-rédiger le document de telle manière qu'on arrive à dire : « D'accord ça avance. » Sachant que ces conflits, on peut les avoir au niveau national, au niveau européen ou au niveau international. Je reprends le dossier des céréales, la Chine vient de nous proposer un projet de norme sur les spécifications du maïs. Comment est-ce que ça se passe ? On reçoit ce nouveau sujet, je consulte ma commission française avec mon tour de table, des représentants d'In Vivo, des pouvoirs publics, des laboratoires, inter-céréales. Ils me disent : nous, ça ne nous intéresse pas, sauf qu'au niveau international, il y a d'autres pays, qui ont dit oui, ça nous intéresse. Conclusion : la Chine va quand même développer un projet de norme internationale. Et comme, on est dans du volontaire, la norme, elle peut exister, on n'est pas obligé de la reprendre dans le cadre de la norme Iso. C'est toute cette notion de souplesse qui fait que l'on avance. Juste une petite parenthèse, là aujourd'hui, vous utilisez tous des normes, sans savoir que derrière il y a tout un référentiel de collections de normes. Je disais à la table ronde, le format A4 est issu d'un travail normatif international et vous ne vous posez plus la question de la taille d'enveloppe que vous allez prendre. Le format A4 est devenu un format standardisé.

Normes privées

et normes publiques

Diane Lambert-Sébastien : Consultant en stratégie dans les filières alimentaires et dans l'agro-alimentation, Philippe Baralon.

Marie Delefortrie, secrétaire générale bénévole de la SAF, Société des agriculteurs de France, association créée en 1867 et qui est à l'origine de beaucoup d'associations en agriculture comme le Crédit agricole, Groupama. Elle est agricultrice en Picardie. Avec nous également Jean-Pierre Tillon, que l'on ne présente peut-être plus aux Controverses, il est directeur scientifique de In Vivo, qui est une fédération de plus de 240 coopératives. De par son parcours professionnel, il a connu une très grande diversité de situations et il est passé du public au privé. Alexandre Martin, actuellement au CEP centre d'études et de prospectives, qui est une sorte de think tank du Ministère de l'agriculture. Alexandre Martin a précédemment été représentant pour les Chambres d'agriculture à Bruxelles. Une première question à l'intention d'Alexandre Martin, qui connaît très bien les normes privées et publiques. Peut-on opposer la norme issue du public et celle du privé, y-a-t-il vraiment une différence entre elles ?

Alexandre Martin : On a beaucoup glosé depuis un jour et demi entre ce qui relevait plutôt de la norme publique et ce qui relevait de la norme privée. Il y a eu des moments de recadrage notamment lors de l'intervention de Gilles Allaire ce matin, et c'était important. Il est intéressant de voir comment les pouvoirs publics ou l'Etat, en l'occurrence l'Union européenne aussi, pilotent ou gèrent la multiplication des normes privées. Il nous faut sortir des clichés qui disent que la norme publique représente l'intérêt général et forcément les bureaucrates ; et la norme privée ce sont les méchants, les consultants, les multinationales. C'est plus compliqué que cela. La multiplication des normes privées concerne en particulier l'environnement.

Cette multiplication ne concerne pas uniquement les normes publiques. Il existe aussi un phénomène d'internationalisation.

Je voudrais évoquer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises dont on n'a pas beaucoup parlé. Il s'agit d'un phénomène relativement récent et en pleine expansion dans le domaine de l'agroalimentaire. Aujourd'hui les entreprises qui s'engagent dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale ne le font pas uniquement pour une question de valorisation du produit. Elles le font pour des raisons d'image globale de la marque ou de l'entreprise voire même pour des enjeux de management. L'on développe des démarches qui permettent de montrer que l'on a des effets positifs sur la société et sur l'environnement. Des groupes de l'agroalimentaire et de l'industrie nous disent : « Aujourd'hui si on ne procède pas ainsi, non seulement nous prenons un risque pour notre image de marque mais sur les marchés financiers, ça nous coûte plus cher d'emprunter de l'argent. Parce qu'aujourd'hui, les agences de notation prennent en compte les questions de responsabilité sociale et environnementale ». Le thème de la RSE est directement lié à ce que l'on évoque aujourd'hui. Dans l'agroalimentaire 70% de l'empreinte RSE représente de la matière première. L'entreprise se tourne alors vers l'agriculteur : « voilà nous nous voulons nous approvisionner, dans le cadre de notre démarche de RSE, en matières premières environnementales donc il faut définir l'objet, il faut travailler en amont, il faut soit intégrer les agriculteurs, soit les accompagner, soit définir le développement durable. » C'est un phénomène relativement important.

Prenons un exemple : Unilever. Il y a quelques semaines il a annoncé dans un communiqué de presse qu'en 2020, il s'approvisionnerait à 100% en matières premières durables. L'on est en train de définir ce qu'est l'agriculture durable dans différentes instances. Ce n'est pas forcément des instances publiques. D'où, que fait l'Etat, comment accompagne-t-il, quelles sont les marges de manœuvre ? Selon les pays, les cultures sont très différentes. Il existe des pays qui ont beaucoup plus l'habitude de travailler avec le secteur privé. Des pays dans lesquels on ne verrait pas d'un mauvais œil les multinationales ou les consultants. Ils ont beaucoup plus l'habitude de déléguer aux entreprises la définition des normes. D'autres où c'est tout le contraire. En France nous sommes à l'intersection. Mais il y a une évolution, tant en France qu'au niveau européen. Le bio est l'exemple type de ce que l'on a fait en matière d'environnement dans l'agriculture.

Historiquement, les pionniers de l'environnement ont bâti des normes privées. Ils ont construit des cahiers des charges, l'Etat est venu ensuite définir, harmoniser et au niveau européen parfaire les différents règlements nationaux. Aujourd'hui, l'on a une profusion de définitions de la durabilité, une profusion de normes, et la tendance est plutôt à encadrer. Au sortir du Grenelle de l'environnement avec la certification environnementale dans le niveau 2. C'est la première fois en France que l'on certifie des normes privées. Autre exemple, la qualité Carrefour. Elle correspond à peu près à des critères que l'on a habilités. Au niveau européen c'est la même chose. Les biocarburants, par exemple. Il y a eu une décision politique pour dire : il faut que les biocarburants soient certifiés durables. On aurait pu décider de définir un biocarburant

durable à travers un règlement, une directive, la loi. On a dit au secteur privé, à l'industrie : élaborer vos normes, proposez-nous des normes et nous, nous allons regarder dans la commission européenne lesquelles correspondent.

Vous observez que les choses évoluent. Pour les pouvoirs publics, une question demeure : dans quelle mesure la norme publique correspond-elle à l'intérêt public ? Mais autre question : ne serait-ce pas au détriment du consommateur ? On parle du « green washing », est-ce que l'on est pas en train de porter préjudice au producteur parce que c'est l'aval qui définit la norme, et le producteur ne peut pas suivre. Voilà où est l'intérêt de l'Etat : regarder ce qui se passe.

Diane Lambert-Sébastien : Hier, dans les cercles d'échanges, une personne a dit : « l'intérêt des entreprises n'est jamais le bien commun », donc à partir de ce moment-là, la norme environnementale visant à priori dans l'idéal, un bien commun, on peut se demander si la norme environnementale a vraiment pour objectif la protection de l'environnement ?

Alexandre Martin : C'est tout l'enjeu, effectivement, de qui définit la norme. Il y a eu des débats très intéressants ce matin, en fonction de qui siège autour de la table, la norme va aller dans un sens ou dans un autre puisque le principe est le consensus. Lorsque l'Etat ou les pouvoirs publics interviennent, ils sont parties prenantes, par exemple à l'Afnor en ayant une mission d'intérêt public. Il existe aussi des démarches qui consistent à encadrer. C'est-à-dire, vous faites une norme biocarburant, l'industrie édicte la norme mais la Commission européenne dit d'accord sur ces points-là mais sur d'autres points, il

faut aller un peu plus loin parce que l'on considère que ça ne va pas. Et l'on certifie la norme à condition que vous remplissiez ce critère-là.

Diane Lambert-Sébastien : Marie Delefortrie, votre avis en tant qu'agricultrice ?

Marie Delefortrie : De mon point de vue d'agricultrice je vais être assez terre à terre. Je vais vous lister déjà toutes les normes et les certifications que j'ai sur mon exploitation agricole. Je suis en Picardie, et je cultive des pommes de terre, qui sont des choses très normées. Nous avons la norme Afnor NF V25 -11, global gap, chartre qualité, HVE2, ISO 14 001, ISO 26 000 et la RSE. Comme elle change tout le temps, je vous avoue que l'on ne peut pas l'avoir à 100% parce que tous les ans, on en rajoute un petit peu. Etre réglementaire à 100%, à mon avis, ce n'est pas possible. Donc dans ces normes, nous avons des normes de conformité, Afnor en est une, des normes produit, Global gap, c'est essentiellement pour vendre mes pommes de terre, et les chartes qualité, tout ça ce sont des choses qui sont imposées par les clients. C'est-à-dire que si je n'ai pas ces normes-là, je ne peux pas vendre mes pommes de terre, c'est aussi simple que ça. Au départ, ce global gap était alimentaire, c'est-à-dire, c'était pour que les supermarchés aient une sécurité au niveau alimentaire, pour être sûr que le produit qu'on leur vendait était un produit sain. Et c'est une norme qui évolue, tous les ans, de la même manière on rajoute une couche et pourtant c'est une norme privée. Le volet social est important. Ainsi, on vérifie les contrats de travail et puis cela a évolué vers l'environnemental.

Je vais donc vous parler d'ISO 14 000 et de la responsabilité sociétale des entreprises, ce

qui est complètement idiot pour une exploitation agricole. L'on est de toutes petites structures. On n'a pas comme chez Danone ou ailleurs, des responsables de l'environnement, on fait tout. Moi, je vais trier les pommes de terre et faire les papiers, donc nous avons vraiment les mains dans le cambouis. Mais je me dis qu'avec toutes ces normes, on oublie de penser entreprise, on oublie de penser exploitation agricole. Et donc l'ISO 14000 ça nous a aidé à mettre un peu d'ordre dans tout ça. C'est une norme volontaire, et on pense toujours à l'angle environnemental, on oublie aussi l'angle de la rentabilité économique. Parce que si j'ai compris, vous en avez un peu parlé, le développement durable c'est un équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental. Et quand je suis présidente de Terre Avenir, qui est l'association d'agriculteurs certifiée 14001, et que je leur dis : « le jour où nos entreprises ne seront plus rentables, ce n'est pas l'environnement que nous allons privilégier, quand on meurt de faim on essaie de trouver à manger. » Pour moi, c'est important et les normes évoluent très vite. Or le temps de l'entreprise, ce n'est pas le temps des normes. En agriculture, si on réfléchit bien, un agriculteur réalise 40 récoltes dans toute une vie, et quand vous investissez dans une moissonneuse batteuse vous investissez pour 10-15 ans, vous investissez pour très longtemps. Mon époux qui a 60 ans n'a pas encore fini de payer l'emprunt de reprise de ses parents. C'est pour cela que les normes quand elles s'empilent nous posent un problème. J'aime bien les approches équilibrées et pour moi, l'environnement et tout ce que l'on fait en environnement et on en fait beaucoup, on a diminué les phytosanitaires, on a diminué les engrais

par deux, donc nous travaillons énormément là-dessus, nous réfléchissons à passer en bio sur une partie de l'exploitation. Voilà, ce sont des choses très compliquées, ça demande du temps. J'insiste sur le temps de l'entreprise.

Diane Lambert-Sébastien : Jean-Pierre Tillon

Jean Pierre Tillon : A In Vivo, nous sommes des intermédiaires entre des agriculteurs, des producteurs et le marché. En quoi est-ce que la norme peut créer des opportunités de marché ? Je vais évoquer les agriculteurs-producteurs d'eau potable. Nous nous sommes rendu compte après le Grenelle de l'environnement qu'un certain nombre de bassins d'alimentation et de captage avaient été définis comme prioritaires. Il y a eu un appel à proposition pour savoir ce que les gens pouvaient faire pour rendre ces bassins d'alimentation et de captage qui sont des organisations par bassins versants conformes aux normes. Là, nous nous sommes rendu compte que le fait de s'organiser ensemble par rapport à la réponse que nous pouvions apporter au travers de cette norme, notamment nitrates, elle nous donnait un avantage et créait une opportunité nouvelle sur le marché. Dans un premier temps, l'organisation que je représente a soumissionné à ces appels à projet. On s'est rendu compte rapidement qu'il y avait des critères à remplir, en particulier, apporter des preuves de ce que l'on pouvait faire. Nous avons constitué des équipes, choisi des experts, des hydro-géologues. Nous avons commencé à faire des propositions sur la base de modélisations qui ont été acceptées. Ensuite, nous avons vérifié que tout cela allait marcher,

notamment avec les opérateurs économiques.

Deuxième temps : l'on a associé des gens qui sur un même bassin versant pouvaient être en compétition, y compris les coopératives avec du secteur privé. Nous avons proposé à tout le monde de venir répondre à cet appel d'offre. J'en arrive au troisième point de la norme qui nous ouvre à certains marchés. A savoir la capacité que peuvent offrir les coopératives d'agréger des offres qui n'auraient pas de valeurs en tant que telles. Si demain, nous avons le marché du carbone, si une société comme Air France que j'ai rencontré il n'y a pas très longtemps me dit : « vous nous intéressez si vous nous faites économiser 100 000 tonnes de carbone mais 100 000 tonnes de carbone représente 100 000 hectares, donc personne parmi vous, ne peut répondre à l'appel d'offre d'Air France. » Notre travail c'est d'agréger tous les producteurs, type Terre de Gascogne qui est ici, et de dire : « vous pouvez fournir combien » et nous faisons une offre. Nous répartissons les dividendes, c'est-à-dire les bénéfices, parce qu'il se crée de la valeur qui revient aux agriculteurs. Voilà l'exemple de l'utilisation d'une norme publique, le nitrate, que Danielle Even nous avait donné en exemple. L'on passe d'une situation subie à une situation où l'on redevient dynamique parce qu'au travers de la norme, les producteurs vont rendre des services agro-environnementaux. Tout ça c'est possible.

Du côté des normes à caractère privé, là on a mis en place un conseil certifié. Dans ce cas, nous avons formé un club car nous avons des gros clients qui, comme Terre de Savoie, ont des exigences particulières et

ils souhaitent des produits conformes. Les agriculteurs passent un contrat avec la coopérative qui met à leur disposition une équipe de techniciens qui va les accompagner durant toute la période afin de produire le produit conforme au client qui va payer un peu plus cher. En contrepartie, l'agriculteur rémunère la coopérative parce que c'est quelque chose qui vaut service. La coopérative va faire un bilan de l'action, un débriefing final. Et si l'engagement de la coopérative n'a pas été tenu, la coopérative paye. Ça veut dire que l'on est passé d'un dispositif normatif vis-à-vis des clients à quelque chose qui devient un dispositif assurantiel. Il s'agit d'une évolution importante dans l'agriculture. Faire en sorte d'accompagner les agriculteurs, les producteurs, les éleveurs pour qu'ils aient confiance que quoiqu'il arrive, les choses ne soient pas trop épouvantables. La coopérative à travers son rôle de mutualisation a une place particulière dans le dispositif.

Et l'environnement ?

Diane Lambert-Sébastieni : je me tourne vers Philippe Baralon pour revenir sur la question de la finalité des normes environnementales. Est-elle vraiment l'environnement ?

Philippe Baralon : Oui, la finalité est clairement l'environnement. Le problème, c'est de savoir si les effets sont toujours bénéfiques pour l'environnement. Beaucoup d'exemples montrent que oui. Souvent il y a des effets bénéfiques sur l'environnement que ce soit sur les normes d'émission, que ce soit les normes de rejet. Mais de temps en temps, on peut sérieusement s'interroger sur les effets en matière environnementale. Une des difficultés est d'être capable de mesurer les effets indirects que l'on peut obtenir si on

isole simplement un critère. Prenons un critère sur les nitrates par exemple, on a pu développer des traitements d'effluents en élevage qui ont conduit au final à dégrader le bilan environnemental global. Pourquoi ? Parce que pour se focaliser sur la teneur en nitrates de ce que l'on rejette on va consommer énormément d'énergies fossiles dans le processus. On a peut-être gagné du côté nitrates mais on a sans doute perdu du côté du CO2. Voilà un des effets pervers le plus fréquent en matière environnementale parce qu'on isole un facteur indépendamment du reste.

Diane Lambert-Sébastieni : Marie Delefortrie. Vous venez de nous parler du nombre de normes sous lesquelles vous croulez. Y-a-t-il les outils nécessaires à leur application ou restent-ils encore à inventer ? Et sont-ils pertinents s'ils existent ?

Marie Delefortrie : Au niveau des normes, la seule chose dont je sois persuadée, c'est que si on n'avance pas, on recule. Je me dis que l'on ne peut pas ne pas les intégrer. Ne pas s'adapter est inimaginable si on a la chance d'avoir des enfants. Et de se dire, ce serait quand même bien qu'il y ait un fils ou une fille qui vienne et qui reprenne la ferme. Il faut qu'on lui lègue quelque chose qui soit quand même « au carré. » Donc nous n'avons pas d'autre solution, nous nous adaptons aux normes ! Nous avons créé Terr'Avenir, qui est une association certifiée Iso 14001. L'intéressant ce n'est pas le fait que nous soyons certifiés Iso 14001 mais surtout le fait que nous ayons mis tous les gens qui avaient envie de travailler ensemble, qui pensaient que l'environnement était important, et qui ont créé ce que j'appelle une intelligence collective. Quelle est

l'autre solution ? Il existe des indicateurs dans l'Iso 14001 et on se rend bien compte qu'il y a des gens qui traitent plus, d'autres qui traitent moins et en définitive, on arrive à la même chose. Nous nous enrichissons les uns les autres et c'est vraiment ce qui nous fait avancer. Mais ce dont je me rends compte aussi, c'est que les normes obligent les exploitations soit à s'agrandir, soit de toute façon à se structurer ou alors à se regrouper. Lorsque l'on vous dit qu'il faut une aire de lavage, que les effluents soient traités ; au sein de nos structures, on ne peut pas le faire. Si on se met à plusieurs, on va y arriver. Chez nous, nous possédons des exploitations qui deviennent immenses et qui ne seront pas cédées. Je pense que l'on doit réfléchir et essayer de faire des choses qui restent à un niveau humain.

Jacques Rochefort : Bernadette Ruetsch, une réaction ?

Bernadette Ruetsch : L'intelligence collective, c'est ce que l'on essaie de susciter. Etre les accoucheurs d'une norme qui réponde à ce que l'on va nous demander. Je fais de la maïeutique de la normalisation. Quant à l'aspect humain, les normes ne sortent pas d'un ordinateur, ne l'oubliez pas, l'on a toujours autour de la table des gens qui ont explicité leurs besoins, qui soulèvent les problèmes. Lorsque l'on parle des normes environnementales il ne faut pas oublier que le constat de départ c'est que la pollution est dangereuse pour l'homme, pour la nature, etc...Voilà le constat partagé. A partir de constats, on va faire des analyses au niveau européen, qui vont déterminer le seuil de nitrates. Il y a quand même un fondement scientifique, et la réglementation va indiquer le seuil à respecter. On va vous dire : un seuil ici, un seuil là-bas. Si vous ne respectez pas ce seuil, vous ne serez peut-être pas

malade de suite mais vous serez peut-être malade dans 10 ans. Aujourd'hui on le sait. Donc nous allons définir des seuils. Le règlement sert de cadre. Je construis un puzzle, je pose le cadre, ça va être fixé comme ceci, comme je l'ai constaté. Mon image je vais la compléter avec mes pièces de puzzle. Je vais prendre les normes volontaires, les normes d'organisations non gouvernementales, les démarches territoriales, petit à petit on va construire ce puzzle. Soit nous arrivons à le terminer, soit nous nous disons en cours de route, ça ne va pas il faut changer l'image. Il existe donc cette notion d'intelligence collective et de contribution collective. Il n'y a pas forcément de volonté de blocage. Nous devons avancer avec ce que l'on sait à un moment donné et avec les outils que l'on nous propose.

Jacques Rochefort : Alexandre, une réaction brève autour de ce qui vient de se dire ?

Alexandre Martin : Je voudrais revenir sur ce qui a été dit hier. Un producteur de fruits légumes, une coopérative je crois, disait : « Une commission européenne à un moment donné a décidé pour x raisons de nous supprimer les normes de commercialisation en fruits et légumes, en supprimant ces normes-là, qui étaient publiques et européennes, ils nous ont livrés en pâture à la grande distribution ». Donc je trouve que c'est assez symptomatique, d'un côté, l'idée que l'on a trop de normes et d'un autre côté, l'idée que les normes y compris publiques ont un rôle important à jouer y compris dans un cadre commercial.

Norme et innovation

Diane Lambert-Sébastiani : Bernadette Ruetsch a évoqué la notion de blocage. La norme peut-elle être un blocage dans le sens où elle freinerait l'innovation ou au contraire, peut-elle être à la source de l'innovation ? Et là, je vais m'adresser à Philippe Baralon puisqu'il a été entrepreneur.

Philippe Baralon : La norme dans certains cas, à mon avis relativement rare, peut être source d'innovation. Je voudrais dire d'abord que ce n'est pas fondamentalement parce que la norme est plutôt là pour codifier quelque chose qui existe déjà. En matière de sécurité sanitaire des aliments ou en matière d'environnement tout repose sur des mesures. Il faut que ces mesures, elles-mêmes, soient normalisées sinon si on ne peut pas faire confiance aux résultats. Quand une nouvelle technique d'analyse apparaît sur le marché, il faut un peu de temps avant qu'un comité de normalisation se mette en place et finisse par consacrer cette innovation. On ne va pas parler de stimulation de l'innovation dans ce cadre-là mais d'une consécration. Le deuxième point que je voudrais évoquer, c'est que l'on a beaucoup d'autres exemples ou a contrario, la normalisation a tendance à figer les choses. Un exemple qui n'est pas tout à fait dans le domaine de l'environnement mais qui est tout à fait dans le domaine de l'agriculture et qui est célébré notamment dans le sud-ouest, puisque nous sommes une terre de gastronomie. Il s'agit des SIQO, signes d'indications de la qualité et de l'origine. Beaucoup de ces SIQO définissent en fait, un produit un petit peu par ses caractéristiques mais beaucoup par son

processus de production. Prenons l'exemple du poulet. Un poulet label rouge va se définir par sa durée d'élevage mais ce qu'il faut bien comprendre c'est que ces critères ne sont pas éternels. Les choses évoluent dans le temps et finalement en le définissant ainsi, on va garantir le résultat obtenu. Dans les faits lorsque l'on cherche à vérifier ce n'est pas toujours simple. Evidemment, le poulet du Gers est très bon et c'est le meilleur, tout le monde est d'accord là-dessus. Ce que je veux dire, des nouvelles techniques apparaissent, et sauf à perdre son SIQO, il est difficile d'intégrer cette innovation. Un autre secteur est très concerné : le vin. Quand on observe ce qui se passe dans le nouveau monde, en dehors de France en particulier, on s'aperçoit que les œnologues français trouvent un terrain d'expression beaucoup plus large au Chili ou aux Etats-Unis. Tout simplement parce que l'on a beaucoup plus recours à la technologie.

Dans quelques cas en revanche on peut dire qu'il y a un réel lien entre norme et innovation. Deux conditions pour cela. La première condition consiste à définir un résultat ou un objectif et la deuxième condition est de l'échelonner dans le temps. Dire aux gens, « et bien voilà, aujourd'hui une norme d'émission ou une norme de rejet va fixer un seuil, dans 5 ans nous serons à ce niveau et dans 10 ans à ce niveau, et probablement dans 15 ans nous passerons à autre chose. » Parce que si tout le monde finalement dit : « oh !, C'est en 2020, on a le temps, on verra bien », il sera toujours temps de plaider que l'on n'a pas le temps ou que l'on n'a pas les moyens de le faire. Mais lorsque l'on fixe ces normes, on voit bien qu'il y a de l'innovation. Un secteur l'a démontré, un secteur extrêmement polluant, le secteur

des transports et en particulier celui de l'automobile. L'Europe a fixé des normes successives, Euro 4, Euro 5, Euro 6 avec un calendrier. Les constructeurs qui étaient tous vent debout contre se sont extraordinairement adaptés et maintenant c'est devenu un enjeu publicitaire. Des voitures sortent, déjà conformes à la norme Euro 6 qui deviendra obligatoire dans deux ans. On peut critiquer, on peut dire que ça porte essentiellement sur le CO2, que c'est une petite partie du problème. Mais nous pouvons rétorquer que les méthodes de mesures sont un peu fallacieuses. Toutefois, ça crée de l'innovation et ça stimule en l'occurrence une industrie, qui encore une fois était vent debout. Aujourd'hui les constructeurs allemands ont un avantage compétitif important. Il est intéressant de mesurer ce phénomène en 10 ans. A l'échelle d'une industrie c'est court. Cette perspective de temps est fondamentale encore plus en agriculture, comme l'a dit tout à l'heure Marie, en agriculture, il faut du temps. On ne change pas les choses en un tour de main, il faut s'inscrire dans le temps, et il est important de tracer une perspective.

Diane Lambert-Sébastieni : Jean-Pierre Tillon, une réflexion !

Jean-Pierre Tillon : Les exemples pris par Philippe sont nombreux et très ajustés. Mais vous avez peut-être remarqué comme moi, qu'ils font appel à de la technologie. Le défi qu'entraîne une norme parce qu'elle est difficile à atteindre va favoriser l'émergence de nouvelles technologies, de nouveaux éléments d'application scientifiques. Dans la région de Picardie, toute une action a été menée sur les pesticides et les nitrates. L'on s'est rendu compte que quand un tracteur n'a plus de chauffeur mais qu'il est piloté par satellite on économise 15% des intrants pour

la bonne raison que le satellite sait faire et que le tracteur ne passe pas deux fois au même endroit. Nous devons nous ré-interroger parce que tous ces exemples vont faire appel à des artifices de plus en plus nombreux. On sent que dans le domaine de l'environnement tout ce qui renvoie au mot artificiel est tabou, on est dans des interdits. Or il est clair que si l'on veut régler les problèmes d'environnement et notamment au travers des normes qui sont exigeantes, il va falloir que l'on adopte des nouvelles technologies. Il va falloir tout de même que l'on oublie d'avoir peur, que l'on commence un petit peu à regarder les choses en face. Il existe des technologies qui peuvent être nouvelles et qui ne sont pas pour autant mauvaises, dès lors qu'on les canalise, qu'on les réglemente, qu'on les normalise.

Au-delà des normes ?

Diane Lambert-Sébastieni : Dans le résumé des cercles d'échanges ce qui est apparu c'est l'idée de normer les normes ou de normaliser la normalisation. Ce qui rejoint l'intervention de Sandrine Maljean-Dubois, ce matin, de faire toujours plus de normes. Alors est-ce que les normes ne créeraient-elles pas un besoin de toujours plus de normes ? Ou bien faut-il au contraire tenter de les éliminer au fur et à mesure ou de les minimiser ?

Alexandre Martin : Je ne suis pas un spécialiste de la normalisation de la norme. Dans le domaine de l'environnement il y a effectivement une multiplication des normes qui, comme je vous le disais tout à l'heure ne concerne pas que des empilements des normes administratives. Mais une multiplication de normes privées qui sont portées par des acteurs différents, qui sont mises en place par des instances

plus ou moins conformes à des principes positifs d'implication des différents acteurs, des différents intérêts. Est-ce que ces normes-là obligent à créer d'autres normes, je ne sais pas mais en tous cas, parfois la norme publique, joue le rôle d'harmonisation. Prenons le règlement bio européen, pour différentes raisons, au moment où le conseil européen l'a décidé, le règlement a exclu tout ce qui était non-alimentaire. Or aujourd'hui, il y a un développement considérable du bio non-alimentaire, que ce soient les cosmétiques, les textiles, etc.... J'ai même vu, dans un magasin, une chaise bio, il n'est écrit nulle part ce dont il s'agit et chacun développe sa norme, la définit. Chaque entreprise ou chaque industrie peut définir ce qu'est une norme. J'ai vu des acteurs à Bruxelles dire : « Nous avons un problème parce qu'il nous faudrait une norme européenne ». D'autres acteurs nous disent : « il nous faudrait une norme européenne parce qu'avec la profusion de textes, des textes vont dénoncer le fait que certains cosmétiques ne soient pas bio car chacun aura défini ce qu'était le bio. Et ça peut porter préjudice à l'image de l'agriculture biologique. » Voilà un exemple.

Diane Lambert-Sébastien : Bernadette Ruetsch ?

Bernadette Ruetsch : A-t-on besoin de toujours plus de normes ? Concernant les normes volontaires les seuils réglementaires évoluent car on a amélioré les bonnes pratiques. Depuis la création du Marché commun européen, on commence à voir des seuils de contamination qui diminuent parce qu'il y a eu une maîtrise des productions. Depuis 15 ans, que je travaille sur les normes tous les 5 ans nous consultons systématiquement les membres de nos commissions de normalisation pour les

interroger sur la pertinence des documents émis. Faut-il les faire évoluer ? Si ça ne sert plus à rien, dans ce cas-là on annule. Au niveau du catalogue Afnor, 33 000 normes volontaires existent. L'on couvre tous les champs d'activités, on va de la construction à la santé, en passant par l'agroalimentaire et l'agriculture. Sur les 33 000 normes, on en crée en moyenne 1 800 chaque année. Sur ces 1 800 de nouvelles, il y en a 1 200 qui sont des révisions et on en annule à peu près 1 500 par an. Donc nous travaillons en tant qu'organisme de normalisation dans le cadre d'une mission d'intérêt public afin d'avoir des collections de normes à jour. Il ne sert à rien de garder des normes que personne n'utilise.

Diane Lambert-Sébastien : Jean-Pierre Tillon ?

Jean-Pierre Tillon : Ce que j'ai appris ici, c'est que le processus dynamique de la norme à l'air de faire un consensus. Au moment où j'ai écrit ma contribution, j'ai intitulé mon texte : « la norme est morte, vive la norme. » Le roi est mort, vive le roi. Le roi est mortel et en même temps l'on dit « vive le roi ». Le nouveau roi assure la pérennité. La norme doit pouvoir évoluer mais en même temps, le principe de la norme ne doit jamais être remis en cause sinon il n'y aurait pas de vie collective possible. Le débat est au-delà. Aujourd'hui il s'agit de créer les bonnes conditions d'un dialogue entre les parties prenantes. Je trouve que par rapport au premier Marciac, où nous nous « s'étrions », là, aujourd'hui, nous commençons à co-construire. On est dans un nouvel esprit.

Jacques Rochefort : Marie ?

Marie Delefortrie : Quand nous avons débuté avec l'iso 14 000 nous souhaitions aller au-delà des normes. On en avait un peu marre de tout ce qui nous était imposé. On s'est dit, on va essayer de réfléchir par nous-mêmes voir comment on peut avancer. Se différencier d'un autre acheteur, donc il veut garder sa norme : la norme qualité pour la pomme de terre, la norme qualité pour le blé et lorsque vous dites nous faisons partie d'une association d'agriculteurs certifiée Iso 14 001, 26 000 et RSE, ça ne les intéresse pas du tout. Il y a quelque chose d'inquiétant alors que pour moi, une norme devrait avoir un objectif comme tu l'as dit, et l'objectif devrait être de rendre les gens intelligents. Ça devrait les pousser à réfléchir, en se disant : je dois arriver à cet objectif-là mais comment allons-nous faire sachant que nous, avec notre petite structure, nous ne pouvons pas y arriver. Si l'intelligence pouvait être-ça l'objectif de la norme, cela m'intéresserait bien et ce ne serait pas mal ! . Je ne nie pas les problèmes environnementaux que pose l'agriculture et je cherche des solutions. Nous voulons avancer. Avec la RSE, on écoute beaucoup ce qui se dit à droite et à gauche et on se rend compte qu'en 20 ans, il y a beaucoup de choses qui ont changé, que la société a changé. En matière d'antibiotiques, il y a 20 ans, tout le monde trouvait normal d'en donner à un enfant qui avait mal à la gorge. Maintenant, on se dit non, il ne faut pas le faire, c'est exactement la même chose pour les agriculteurs. La SAF, qui est un think-tank agricole réfléchit beaucoup, entre autres, à l'évolution de la norme. Comment s'approprier ces changements-là et comment est-ce que l'on va pouvoir évoluer avec les bons outils de décision, comme interroge par exemple le dernier Rapport annuel de la SAF sur les territoires ? Les agriculteurs sont des gens intelligents, acteurs et responsables, et

nous pourrions mesurer les évolutions qui vont advenir.

Jacques Rochefort : Une dernière question avant de passer la parole à la salle. Concernant l'efficacité de la norme, on sait que l'OMC souhaiterait une normalisation au niveau mondial. Est-ce que ça vous paraît être une solution efficace du point de vue des objectifs affichés, notamment d'ordre environnemental ? Une norme internationale peut-elle être efficace ou au contraire, faut-il des normes adaptées à chaque contexte et je fais référence à beaucoup de réflexions, hier dans les cercles d'échanges où certains peut-être gênés par le terme de norme parlaient de chartes à l'échelle du territoire, en amont en quelque sorte. Faut-il dépasser les normes ? Et si oui, comment ?

Bernadette Ruetsch : La normalisation internationale existe déjà. La norme, Iso organisme officiel depuis 1947, a été créée pour accompagner la reconstruction après la deuxième guerre mondiale. L'OMC reconnaît certains organismes de normalisation qui font partie de l'Iso. En ce qui concerne l'alimentation, le « codex alimentarius » est le livre de normes. Et ce livre s'inspire des normes proposées soit par l'Iso soit par des organisations professionnelles scientifiques, associations des céréaliers. Il n'existe pas qu'une seule démarche internationale. Il en existe plusieurs car c'est une manière de répondre à des questions qui se posent de façon répétée et continues comme on dit dans les discours officiels. Pour moi, la norme Iso répond à cette question.

Alexandre Martin : L'échelle de valeurs s'internationalise. Il existe des initiatives comme les plate-formes « multi-stakeholders » avec des démarches

d'acteurs privés, des ONG, des acteurs de la société civile, des multinationales, des entreprises qui cherchent à répondre à cet enjeu, à la fois de durabilité et d'internationalisation des échelles de valeurs et de commerce. Nous assistons à un phénomène de multiplication des normes au niveau international qui pose problème. Eve Fouilleux en a dit un mot tout à l'heure mais ça ne fait seulement que quelques mois que cette plate-forme a été créée pour dialoguer au niveau des Nations unies. Force est de constater qu'il n'y a pas de gouvernance publique organisée dans ce domaine de l'environnement au niveau international. Au GATT, à l'OMC, il y a eu des évolutions récentes. Elles montrent un flou de plus en plus grand, une frontière de plus en plus faible entre la norme publique et la norme privée, y compris pour les normes volontaires. Un exemple : il existait une norme privée aux Etats-Unis : un label sur les boîtes de thon qui garantit qu'il n'y a pas de dauphins qui ont été tués durant la pêche au thon. Cela a fait controverse à l'OMC. L'année dernière, les juges ont condamné ce label. Je ne suis pas juriste, mais ce sont des actes qui ouvrent des perspectives qui sont limitées. L'OMC n'a pas vocation à réguler ce domaine. Et l'OMC répond d'autant moins à cette problématique de normes environnementales qui ne couvrent par définition que les normes publiques. C'est-à-dire que les normes strictement privées sont par définition exclues du champ de compétence de l'OMC. Donc effectivement, il y a beaucoup de travail et beaucoup de questions qui se posent en ce moment.

Philippe Baralon : Norme mondiale ou pas norme mondiale ? A mon avis, nous sommes obligés de répondre norme mondiale parce

que ça a déjà été rappelé, et ensuite parce que si nous nous souvenons de ce que nous a dit Gilles Allaire ce matin, la norme est nécessaire dès lors qu'il y a échange, et les échanges sont de plus en plus mondialisés. Juste deux repères historiques : il y a eu un grand effet de normalisation au moment où on est passé du Marché commun au marché unique. Avec le futur traité qui commence à se négocier entre l'Union européenne et les Etats-Unis, environ 10% des discussions vont porter sur des droits de douanes, et l'essentiel du débat va porter sur les normes. Donc nous sommes en plein dedans. La question n'est pas oui ou non, la question c'est comment ? Et là, nous pouvons citer Jean-Luc Bennhamias qui nous a détaillé le mécanisme européen. Nous allons nous retrouver dans la même situation. Ces normes feront consensus, mais ce n'est pas le monde des « Bisousnours ». Ce n'est pas uniquement des gens qui se réunissent pour le bien de l'humanité et qui finissent par trouver la voie de la rédemption. Beaucoup de gens jouent des coudes, ont une influence. On essaie de s'influencer en échange de quelque chose contre autre chose. Si l'on avance sur un point on sait que l'on va lâcher sur autre chose. Donc la question de fond, c'est le rapport de force. L'établissement d'une norme c'est le résultat d'un rapport de force entre acteurs d'une même filière mais aussi entre puissances économiques. Et un des problèmes de l'Europe, je pense que Jean-Luc pourrait le dire beaucoup mieux que moi, c'est que malgré tout on a du mal à être unis vis-à-vis des USA où on a aucun doute sur le fait que la Floride et la Californie adopteront la même position. La question n'est pas faut-il des normes internationales, on en a déjà et on sait que l'on en aura davantage. Mais la question

est : Est-ce que l'on sera suffisamment puissant et uni pour faire valoir notre point de vue ? Si dans l'Union européenne nous nous demandons comment nous allons faire valoir notre point de vue, imaginons d'autres pays, moins puissants, moins représentés, ça va être compliqué.

Bernadette Ruetsch : Pour rejoindre ce que dit Philippe lorsque l'on travaille sur une norme internationale, il existe des procédures de vote. En ce qui concerne l'Iso, un pays égale une voix et une norme est acceptée quand on obtient 75% de votes positifs. Donc un pays, une voix. Or, les États-Unis sont en train de dire : « Mais vous, européens avec vos 27 pays, ce serait bien finalement que vous n'ayez qu'une seule voix. » On voit par-là que la normalisation peut être très technique, très politique ou très stratégique, et il existe des jeux d'influences entre les pays.

Marie Delefortrie : Moi je rêve toujours que les entreprises soient actrices de leur changement. J'ai déjà cinq audits et contrôles par an. Quand j'entends parler de l'OMC, quand j'entends parler Philippe qui m'explique que l'on va avoir peut-être davantage de normes, je me demande à quelle sauce je vais être mangée.

Jacques Rochefort : Merci à tous nos intervenants pour avoir éclairé cette question et maintenant la parole est à l'auditoire.

Débat avec l'auditoire

Bernard de Franssu (Coopérative de Figeac) : Je voudrais vous faire part de mon questionnement en tant que membre d'une coopérative et en même temps apporter un témoignage. A propos des normes d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Nous sommes dans un flux permanent de normes qui nous

arrivent et que nous gérons comme nous pouvons. Les agriculteurs, qui sont nos adhérents, sont dans ce flux-là. Nous sommes dans un territoire d'élevage et ce territoire a un avenir qui est confondu avec le nôtre. S'il y a encore des éleveurs demain nous existerons encore, s'il n'y en a plus, nous disparaîtrons. La norme s'applique de façon uniforme. Marie en a très bien parlé. Quel est le cycle de vie de l'exploitation ? Quand un agriculteur crée son exploitation il se lance à fond parce qu'il sait que son avenir est en jeu. Il faudra qu'il passe ce cap. Nous avons une moyenne d'âge de 55 ans sur notre territoire et beaucoup d'éleveurs nous disent : « moi, je ne mets pas aux normes, j'essaie de terminer ma carrière avec les bâtiments tels qu'ils sont et puis si on m'oblige à fermer, je fermerai mais en tous cas je n'ai pas les moyens économiques de faire. » Deuxième norme, la norme autour des produits phytosanitaires. Beaucoup d'éleveurs ont très peu de cultures et donc utilisent les phytos de façon déplorable. Ils n'ont pas les moyens de le faire comme le fait Marie. Nous avons mutualisé. C'est la démarche de la coopérative. Nous avons mis en place une prestation afin d'éviter qu'ils aient à acheter le matériel et qu'ils se contaminent avec les produits. La solution est technique. Maintenant, la norme aux éleveurs dans les zones vulnérables. Nous ne sommes pas en zone vulnérable, les éleveurs le voient comme une chance mais Eve Fouilleux disait hier que c'était leur malchance. Ce que j'observe, Philippe et Jean-Pierre l'ont bien exprimé encore tout à l'heure, c'est que cette norme, elle a quand même généré de l'innovation. Alors que nous qui ne sommes pas contraints par la norme nous n'innovons pas. Alors, que faire ? Est-ce que l'on se fixe une norme volontaire même si elle n'est pas souhaitée

afin de pouvoir innover comme les autres ? Enfin, que sera la norme de demain ? Un groupe d'éleveurs a dit : demain nous aurons une norme sur la question des gaz à effet de serre puisque nous sommes des éleveurs de ruminants. Est-ce que nous attendons que ça nous tombe dessus ou bien, est-ce que nous réfléchissons ensemble, comment nous pouvons nous adapter et est-ce que nous ne pouvons pas mutualiser sur le territoire ? A savoir, je réduis mon nombre de vaches ou est-ce que c'est le territoire qui raisonne le dispositif ? Nous travaillons avec In vivo sur ce sujet. Demain, dans 5 ans, dans 10 ans, nous aurons économisé X milliers de tonnes de CO2 sur le territoire en utilisant des techniques récentes. A partir de là, nous serons en mesure de proposer une rémunération sur la base de cette économie de CO2.

Philippe Baralon : Je me réjouis de cette contribution. Nous l'avions évoqué hier dans le cercle d'échanges. Si l'on ne fait pas attention, ce n'est pas la norme elle-même, c'est l'augmentation des contraintes environnementales qui se traduisent par une norme. Mais il ne faut pas confondre la carte et le territoire. Ce n'est pas la norme qui dicte. C'est la volonté d'augmenter les contraintes environnementales. C'est un facteur qui contribue et accélère la concentration des exploitations agricoles. Contrairement à l'idée que pouvaient avoir certains promoteurs des normes environnementales qui pensaient que ça allait peut-être favoriser un certain modèle d'agriculture avec des unités plus nombreuses et plus petites. Nous constatons exactement le contraire. Pour des raisons économiques assez simples : on augmente les coûts fixes, et pour les amortir il faut être plus important. Prenons un exemple très concret : comparons l'évolution de l'élevage

bovin allaitant à l'élevage bovin laitier en France. Vous savez que malheureusement en France, chaque fois qu'un éleveur bovin s'installe, il y en a quatre qui partent à la retraite donc il y a une concentration démographique naturelle pour des cheptels ou des capacités de production à peu près stables. En fait, nous assistons à des concentrations plus rapides dans l'élevage laitier que dans l'élevage allaitant alors que la démographie est à peu près la même. Pourquoi ? Parce que dans l'élevage laitier, on a, notamment dans l'Ouest de la France, et encore plus particulièrement dans certaines régions de Bretagne, des contraintes environnementales très fortes qui imposent, notamment à travers des mises aux normes, des investissements importants qui amènent à des fusions et à des regroupements. Les fusions de troupeaux sont des pratiques très fréquentes dans l'Ouest pour répondre à cette problématique. Donc, oui ça favorise la concentration, mais ce n'est pas le seul moteur. La mutualisation est un bon moyen de réponse et d'une certaine manière, la fusion c'est une forme de mutualisation à deux ou à trois, rarement plus. Finalement, l'élévation de ces exigences contribue à la concentration.

Jean-Pierre Tillon : Je vais dire une chose qui va déranger un petit peu. La normalisation à tendance à favoriser les plus gros. C'est le constat. Revenons à la question de Bernard de Franssu sur les gaz à effets de serre. Il se demande s'il faut anticiper. Chacun d'entre nous a envie de lui répondre oui mais pour ça il faut actionner tous les leviers. Cette question s'est posée aux producteurs de colza juste avant qu'ils s'engagent dans la filière du Diester. Pour montrer qu'ils accomplissaient une démarche vertueuse

ils ont commencé à améliorer l'impact environnemental. C'était avant le Grenelle de l'environnement. Ils ont effectué la partie la plus facile du travail, celle qui consiste à dire aux plus mauvais « écoutez les gars, ça ne peut pas durer, si vous ne changez pas, on n'accepte plus votre production. » Il n'y a rien de plus radical pour faire que les choses s'améliorent. On a choisi les meilleurs, on leur a dit : « continuez votre effort » ; et ils ont encore fait un effort supplémentaire. Ensuite, ils sont « aux taquets » et ils n'y arrivent plus. Au moment du Grenelle, eux ils avaient fait l'effort. Hors là on leur a demandé de rentrer dans le 50% d'écophytos. Ce que je peux vous dire c'est que les producteurs de colza, ils n'y arrivent pas. S'ils n'étaient pas là, nous n'aurions pas d'oméga 3. Il n'empêche qu'ayant fait l'effort trop tôt ils sont aujourd'hui pénalisés. Je crois qu'il faut que l'on en tienne compte. Ce qui est important c'est le moment où l'on décide de commencer, ce n'est pas le moment où la norme s'impose. Parce qu'autrement les volontaires, les pionniers vont toujours être défavorisés. Alors, je rends hommage aux producteurs de colza parce que ça fait 3-4 ans que l'on travaille avec eux et on n'arrive pas à décoller. On s'est donné un objectif d'arriver à 20 grammes de CO2. Mais on n'y arrive toujours pas.

Un participant : N'y a-t-il pas de contradictions entre les normes environnementales et les normes sociales ? Ma première question s'adresse à Bernadette : « est-ce qu'à l'Afnor, lors de l'élaboration des normes, les représentants des petits agriculteurs, par exemple la confédération paysanne ou la FNAB, est-ce qu'ils participent à égalité avec les « grands » syndicats ? » Une autre question : « existe-t-il des normes pour les circuits

courts ? » Concernant les circuits courts, les normes agroalimentaires sont-elles adaptées ? Hier on parlait dans l'atelier des producteurs roumains à qui l'on a imposé les mêmes normes qu'à l'Ouest alors qu'ils avaient des marchés moins exigeants quand ils exportaient en Russie ou même sur leur propre marché ? Alors une autre question à Marie : les normes sociales que vous appliquez au niveau des coopératives, dans les coopératives comme Terreos par exemple, qui a une filiale commune au Mozambique où il existe une sucrerie qui exporte vers l'Europe, et où, les coupeurs de cannes ont été obligé de faire grève plusieurs années de suite parce que l'on ne leur fournissait même pas les équipements minimums, notamment en matière de protection et entre-temps vous recevez des dividendes de vos filiales capitalistes, ça c'est un problème.

Jean Luc Bennahmias : Je n'ai pas de question mais une réflexion qui sera à la fois complexe et relativement pessimiste. Je réponds aussi à Philippe. Bien sûr il faut qu'il y ait des accords commerciaux entre les États-Unis et l'Union européenne. Mais plus on prendra de temps, mieux on se portera. L'Union européenne n'est absolument pas en capacité de discuter de quoi que ce soit avec les États-Unis. L'Union européenne n'est pas en capacité politique, sociale, environnementale, à aucun niveau, nous ne sommes suffisamment unifiés entre un certain nombre de pays de l'Union européenne des 28. Je n'y crois plus : à 8, 10, 12 oui. Mais on n'enest pas là. Si on va aussi vite, comme ça a l'air d'être le cas aujourd'hui, le cadre qui sera négocié, sera un cadre absolument ultra-libéral de circulation libre des marchandises, des finances et point barre. Tout le reste sera oublié et je le dis,

même l'exception culturelle si chère à la République française, sera mise de côté. De toute façon, elle ne sera pas mise de côté, elle sera pleinement utilisée pour en faire un outil du libéralisme. Je suis extrêmement pessimiste parce que c'est la triste réalité dans laquelle nous sommes. La complexité dans laquelle nous sommes c'est que nous sommes obligés à terme d'avoir des accords de coopération de continent à continent. Donc tout le travail que nous avons à faire, est que politiquement, nous remettions au centre les modes de régulation et de redistribution qui sont nécessaires. Faire que nos chefs d'états et de gouvernements, et le Parlement européen, ceux qui sont nommés à la Commission européenne défendent un certain nombre de choses qui vont dans ce sens. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Je le répète : plus longtemps nous ferons traîner les discussions et durer les négociations mieux nous nous porterons.

Anne (Chargée de mission à la FNAB, Fédération nationale d'agriculture biologique) : Je voudrais revenir sur un sujet qui a été abordé au moment de la table ronde qui mettait en opposition la norme et la place de l'innovation. La question ne doit pas se poser en ces termes. Tout dépend de ce que l'on met derrière la norme et les objectifs qu'elle poursuit. En ce qui concerne le volet environnemental, s'agit-il de contraintes environnementales ou d'exigences environnementales ? Ce n'est pas simplement jouer sur les mots qu'apporter cette précision. C'est aussi une question de posture et la façon dont les agriculteurs, les acteurs, l'ensemble des opérateurs du secteur agricole s'ajustent. Vis-à-vis d'une contrainte environnementale, nous nous retrouvons en situation de subir et nous ne sommes pas acteur des décisions. Dans le cas d'une exigence chacun peut être acteur et

donc peut faire de l'innovation, même si c'est dans un cadre contraint. Je crois qu'il est important de ne pas opposer norme et innovation, Il y a de la place pour l'innovation à partir du moment où l'on est dans une posture qui le permet. Ne regardons pas les moyens mais l'objectif poursuivi.

Bernadette Ruetsch : Lorsque l'on crée une commission de normalisation, l'on doit vérifier que tous les acteurs concernés sont autour de la table. L'on sollicite les associations de consommateurs, les syndicats, les représentants du terrain. Ils viennent ou ils ne viennent pas, je ne peux pas les contraindre. Avec les documents, nous travaillons sur la base d'écrits, donc il faut prendre du temps pour rédiger, il faut prendre du temps pour lire et une contribution n'est jamais refusée dans la commission de normalisation. C'est un point fondamental, avoir le tour de table le plus représentatif possible. Nous avons développé des rencontres au niveau régional. L'on réunit des gens qui sont concernés par un sujet, par exemple la gestion d'un bassin environnement. Ce système de rencontres permet d'être au plus près du terrain. Donc nous partons du terrain, car notre souci est d'être au plus près des attentes des gens. Le système de normalisation fonctionne de cette manière. Quant aux normes sur les circuits courts, pour répondre à la deuxième question, pour l'instant on n'a pas reçu de demande. Mais pourquoi pas, tout préalable à un travail de normalisation va demander une analyse de faisabilité : est-ce vraiment un besoin qui va être partagé ? Puis-je déjà prévoir que j'aurai des blocages ? Circuit-court, qu'est-ce à dire ? Ce n'est pas la peine de s'investir sur un sujet dont il ne sort rien.

Quel est l'intérêt ? Il faut toujours rester le plus pragmatique possible.

Philippe Baralon : J'ai été interpellé directement donc je vais répondre. Avec Jean-Luc Bennahmias, je suis 100% d'accord et je n'ai rien à ajouter de plus. Je pense que l'Europe n'est pas prête. C'est malheureux et en tant que citoyen ça nous interpelle vraiment et ce devrait être un thème majeur des prochaines élections européennes. En conséquence, la réponse est tactique, c'est d'essayer de gagner du temps mais à condition de travailler en même temps pour renforcer la cohérence. Je pense que les vraies oppositions et la vraie difficulté pour l'Europe sont de se mettre d'accord sur les normes, pas sur le droit. Sur les circuits-courts, enfin, il se trouve que j'ai une personnalité un peu complexe peut-être mais je suis un méchant consultant et je suis en même temps membre d'une AMAP. Je vais dire clairement les choses telles que je les ressens. Notre AMAP est fondée sur la base d'une relation entre un couple de maraîchers et soixante familles. On n'a pas besoin de normes. On se connaît, on se fait confiance. La question que l'on va poser à notre couple de maraîcher : Etes vous conforme à la norme « truc » ? Ce n'est pas sérieux.

Marie Delefortrie : Je partage l'objectif de Madame qui a parlé du bio. Les paysans bio de Picardie travaillent avec nous. On fait un travail qui a le même objectif : améliorer la qualité et c'est comme ça que ça fonctionne au mieux.

Alexandre Martin : Les petits producteurs sont un enjeu majeur y compris les producteurs en général. Et en particulier dans les instances internationales de normalisation, quand elles existent ou quand elles sont privées comme les plate-formes

multi-stakeholders dont on a parlé tout à l'heure. C'est une institution internationale qui a un fonctionnement, sur le papier, extrêmement démocratique. Concrètement, chaque pays envoie sa délégation de représentants. Les observateurs sont importants dans ce genre d'institution parce qu'elle fonctionne au consensus. Donc les normes sont globalement acceptées. Mais en amont, il existe des rapports de force puissants. Lorsque l'on définit des jus de pommes, de l'eau minérale ou autre chose, les enjeux commerciaux et de valeurs sont énormes. Force est de constater que ce sont les délégations qui ont le plus de moyens en fonctionnaires qui peuvent avoir le plus de poids, au détriment des pays qui n'en ont pas les moyens. Mais c'est aussi vrai en matière de stakeholders. L'industrie agroalimentaire y compris française, suit de très près ce qui se fait au codex alimentarius parce qu'il y a des enjeux économiques énormes. En fonction de la définition, un pays peut être favorisé par rapport à un autre. Mais si l'industrie a la capacité de suivre ces discussions, d'être en interaction avec l'administration pour suivre la négociation au codex ; c'est beaucoup moins le cas de certains petits producteurs. Même dans la profession agricole, le suivi de la normalisation, même si les professionnels sont présents, n'est pas la priorité au sein des organisations professionnelles.

Claude Nicot (Comité de bassin Haute-Garonne, responsable du SDAGE, Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) : Je voudrais vous dire quelles sont les questions que nous nous posons pour la révision du SDAGE. La première, quelle gestion collective de la norme ? Quels acteurs, quelle gouvernance

collective et comment aujourd'hui vis-à-vis de ces acteurs nous pouvons rencontrer des juristes, avoir des informations sur de nouveaux outils juridiques ?

Nous avons besoin de savoir comment nous allons mettre en œuvre une pédagogie de la complexité pour aller vers ces acteurs mixtes, public-privé, pour expliquer cette gestion collective de la norme. La deuxième question que nous nous posons, et ça a été évoqué tout à l'heure, quelle gestion humaine de la non-application de la norme pour des acteurs qui se situent dans une période où nous devons organiser la transition. Il faut que l'on soit capable de gérer cela, et vous vous doutez bien que dans le domaine de l'eau il y a matière. Troisième question : quelle gestion financière de la norme ? Nous avons à l'agence de la Haute Garonne des crédits qui n'ont pas été dépensés sur le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, programme de pollution lié aux effluents de l'élevage. Comment fait-on dans ce cas ? Devant cette carence d'utilisation de l'argent public pour une ambition collective. De l'argent non dépensé pour ne pas manquer le train suivant. Et être en capacité à pouvoir mieux utiliser cet argent-là parce qu'il est disponible.

Jean-Charles Lollier (Université de Brest) : Je voudrais réagir aux propos de Philippe concernant l'AMAP et globalement sur les circuits courts. Vous ne voyez pas l'intérêt d'exiger des normes en matière d'AMAP et de circuits courts. Le problème se pose en Bretagne car on a décidé de soutenir cette filière. Mais on s'est rendu compte qu'il ne fallait peut-être pas mettre une norme mais assortir l'aide financière à une condition. Du coup, c'est devenu un circuit-court de proximité parce qu'il y a eu des dérives. Des

dérives parce qu'il me semble que si dans la notion de circuit court il n'y a pas une norme il existe une jurisprudence. Il y a au maximum un intermédiaire, voire deux intermédiaires, entre le producteur et le consommateur. Mais avec un intermédiaire ou deux intermédiaires on peut très bien vendre, je ne sais pas quoi, mais des produits qui viennent de l'autre bout du monde. En Bretagne on réagit fort quand le prix du cochon baisse, on ne réagit pas face aux normes.

Philippe Baralon : Je trouve votre contribution très intéressante. Le besoin de normes ne vient pas du circuit court, il vient du fait que vous apportez une aide. Et en fait, s'il n'y a pas d'aide, les gens qui s'approvisionnent dans un système qui leur convient, pourquoi les « emmerder ? » Nous, en l'occurrence le système que j'évoquais, il n'y a pas d'intermédiaire. Nous recevons nos produits du producteur et nous le connaissons. Nous allons trois fois par an sur l'exploitation, y compris pour travailler un petit peu, nous sommes solidaires. Lors de la tempête à l'automne, on est allé les aider à réparer. Après, ce n'est pas le monde des « bisounours » non plus. Nous sommes satisfaits, ça se passe bien, je ne vois pas pourquoi nous voudrions les normaliser. En revanche si vous y tenez, on va mettre de l'argent public et tout de suite la question se pose autrement. Qui va être éligible ? Selon quels critères ? Et là, je suis d'accord avec vous, il y a un besoin de normes. Mais c'est l'intervention publique qui les fait naître, ce n'est pas le circuit en lui-même.

Jean-Charles Lollier : S'il y avait dans le groupe de producteurs, un agriculteur qui fait venir ses tomates d'Espagne, comment procéderiez-vous ?

Philippe Baralon : Nous n'avons pas de groupe de producteurs. Il s'agit d'un couple, nous les connaissons, nous leur faisons confiance.

Marie Delefortrie : En ce qui concerne la question de l'eau, on a réuni tous les acteurs, Agence de l'eau, la Lyonnaise des eaux, on a vraiment ratissé large. Nous avons fait des réunions et nous avons écouté la parole des uns et des autres. Puis nous avons élaboré un document. Je me disais : « allons vers les problèmes pratiques, parce que c'est comme ça que l'on avancera. »

Bernadette Ruetsch : Je me faisais une réflexion, en vous écoutant au sujet de l'Amap et de la question de la proximité. Je suis en train de travailler sur un secteur qui est lié à l'environnement, le secteur de la pêche. Il existe le secteur de la pêche durable, dont les critères ont été définis par la FAO. Or il existe une multiplicité de labels autour de la pêche durable. Nous nous trouvons en présence de labels privés, la Norvège, l'Islande qui est en train de créer son label. L'on se retrouve avec une multitude de labels. Tous ces labels sont conformes aux directives de la FAO. La France, soutenue par France-Agrimer, voudrait proposer une norme internationale, qui définira les critères minima pour avoir un écolabel pêche durable. Il s'agit donc de proposer une norme nationale qui va définir les critères minima d'un écolabel pêche durable. Lorsque nous pêchons en Asie, en Chine ou en Afrique, avec des grands thoniers nous aurons des difficultés à faire passer les messages. Nous partons de la proximité, et finalement nous nous heurtons à des problèmes et nous ne savons pas comment les résoudre. Voilà un cas pratique. Nous sommes loin de la terre agricole de

Marciac mais ceci pour expliquer comment naît une norme.

Danielle Even : Quelqu'un d'entre vous, tout à l'heure, a abordé la notion du temps. Bien sûr que j'adhère à ce que Marie a dit. Il faut peut-être se donner des perspectives ou des obligations : un cap à 5 ans, à 10 ans, à 15 ans. Les normes nous les avons toujours reçues de plein fouet. Cela nous empêche d'avoir une visibilité sur notre exploitation. Nous essayons de travailler autour de l'agriculture écologique non intensive à laquelle nous croyons beaucoup. Là, nous n'avons pas de cadre, pas de cahier des charges mais nous avons un chemin à parcourir. A partir du moment où il y a des normes, il existe des nouveaux défis devant nous. Très rarement, trop rarement, on ne pense pas à l'accompagnement humain. Nous n'avons jamais eu d'accompagnement « social » et notre problématique se situe aussi là.
